



## Arnaque et remboursement du préjudice monétaire

Par **lamthefight**, le **15/02/2019** à **15:29**

Bonjour

J'ai été victime d'une arnaque criminelle et le coupable est maintenant poursuivi par la justice. Quelles démarches dois-je accomplir contre lui pour obtenir le remboursement des sommes dérobées? Que faire s'il se déclare insolvable?

Par **morobar**, le **15/02/2019** à **18:12**

Bonjour,

En tant que victime vous serez amenés à vous porter partie civile pour espérer percevoir des dommages et intérêts.

Si il n'y a pas de sous comme on ne tond pas un œuf, il ne vous restera que vos yeux pour pleurer.

Il existe un fond, le CIVI qui plafonne à 4600 euro le préjudice matériel.